



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 26.12.23
Et publication ou notification
Du 26.12.23



Le Maire,

Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE

Nombre conseillers :	27
En exercice :	27
Présents :	20
Votants :	24

N°DEL 2023_09_140_21

L'an deux mil vingt-trois, le vingt décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous
la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2023

Objet : FINANCES

Décision Modificative N° 5 : Budget Principal

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Jacques BUTTARD

Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Linda TRIBET donne procuration à Stéphanie MECHIN
Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Marie-Paule MAUDUIT donne procuration à Bernard JOBERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Roger OLIVIER

Secrétaire de séance :

Madame Stéphanie MECHIN

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint au Maire, en charge des finances, présente la décision modificative N° 5 du budget principal :

Il explique qu'il est nécessaire de faire des ajustements de crédits sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les mouvements à apporter au budget principal 2023 sont les suivants :

Chap.	fonct.	nature	Op	D/R	F/I	R/O	Libellé	Dépenses	Recettes
							TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	0,00	
							TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		0,00
							SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
10	01	10226		D	I	R	Taxe d'aménagement	67 521,00	
							TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	67 521,00	
10	01	10226		R	I	R	Taxe d'aménagement		67 521,00
							TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		67 521,00
							SECTION D INVESTISSEMENT	67 521,00	67 521,00
							BALANCE GENERALE	67 521,00	67 521,00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération N° 2023_03_039_22, portant approbation du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_05_073_4, portant décision modificative N°1 du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_06_93_15, portant décision modificative N°2 du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_06_106_9, portant décision modificative N°3 du budget primitif 2023 de la commune ;

Vu la délibération N° 2023_08_118_10, portant décision modificative N°4 du budget primitif 2023 de la commune ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'approuver** la décision modificative N° 5 du budget du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
Approuve la proposition qui lui a été faite,
à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT.**

Pour le Maire,
le Premier Adjoint,
René CARANDANTE



**La Secrétaire de séance,
Madame Stéphanie MECHIN**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

26 DEC. 2023

Le Maire

Pour le Maire,
Premier Adjoint,
René CARANDANTE

